

EXPAN CHEMICALS

Code de Conduite des Fournisseurs



Table des matières

Introduction	3
Champ d'application	4
Principes clés	5
Conditions d'emploi et Droits de l'Homme	5
Sécurité et Qualité des Produits	6
Santé et Sécurité	6
Conformité et Ethique des Affaires	7
Intégrité de l'Entreprise et Documents Financiers	8
Vie Privée et Protection des Données	8
Contrôles Commerciaux et Sanctions	8
Environnement, Développement Durable et Bien-être de la Communauté	9
Approvisionnement Responsable	10
Rapport	11
Contrôle et Conformité	12

1. Introduction

Expan Chemicals est réputée pour son expertise dans la vente en gros de produits chimiques dangereux et de précurseurs. Grâce à des collaborations stratégiques et à un engagement ferme en faveur de la sécurité et de la conformité, Expan Chemicals étend constamment sa présence sur le marché, ce qui lui permet de rester un partenaire de confiance pour les clients à la recherche de solutions de qualité dans l'industrie chimique.

Expan s'engage à mener ses activités de manière éthique, respectueuse, honnête, sûre, sociale et respectueuse de l'environnement, conformément aux principes suivants avec les législations et les règlements de tous les lieux où nous opérons. Le Code de Conduite d'Expan est une boussole pour notre équipe, nous aidant à adhérer à ses principes qui renforcent le comportement éthique en garantissant le respect des politiques de l'entreprise et des lois régissant nos marchés d'exploitation. Nous nous engageons à veiller à ce que les normes juridiques et éthiques les plus élevées soient respectées dans l'ensemble de nos activités, y compris par nos fournisseurs et partenaires commerciaux (Fournisseurs).

Le présent Code de Conduite des Fournisseurs définit les normes dans les domaines éthique, d'emploi et des droits de l'homme, de la sécurité et de la qualité des produits, de la santé et de la sécurité, du respect des lois et des règlements, de la lutte contre la corruption, de l'intégrité commerciale et des documents financiers, de l'environnement, des contrôles commerciaux et des sanctions, ainsi que de la confidentialité et de la protection des données, que nous attendons de nos Fournisseurs. Les Fournisseurs sont également encouragés à inculquer les principes du présent Code dans leur propre chaîne d'approvisionnement.

Outre le Code de Conduite des Fournisseurs, les achats de biens et/ou de services d'Expan sont régis par des accords spécifiques et/ou par nos Conditions Générales d'Achat qui peuvent être consultées sur notre [site web](#).

2. Champ d'application

Ce Code de Conduite des Fournisseurs s'applique à tous les Fournisseurs de biens et de services d'Expan dans le monde entier.

Expan attend de ses Fournisseurs qu'ils se conforment à ce Code et à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables.

Les Fournisseurs doivent également:

- **Fournir** en temps utile des **informations** exactes et pertinentes, tout en veillant au respect des droits de propriété intellectuelle des autres parties (brevets, marques, droits d'auteur et informations confidentielles) ainsi que des règles de concurrence.
- **Ne pas divulguer d'informations confidentielles** d'Expan et s'assurer que ces informations sont sécurisées et protégées.
- **Soutenir les audits ou les évaluations** initiés par Expan pour assurer la conformité avec les lois et réglementations applicables et avec nos politiques et procédures et de prendre les mesures appropriées pour atténuer toute inquiétude.
- **Tenir des registres** précis des transactions commerciales avec Expan.

Nous recommandons vivement à nos Fournisseurs de se soumettre aux évaluations de durabilité d'EcoVadis et de partager leurs résultats avec Expan.

3. Principes clés



Conditions d'emploi et Droits de l'Homme

Expan s'engage à respecter les normes internationales en matière de droits de l'homme, y compris la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et les conventions de l'Organisation internationale du travail. Nos Fournisseurs sont tenus de traiter les personnes de manière équitable, avec respect et dignité, et de mettre en place un environnement de travail inclusif et éthique, conformément à toutes les lois locales sur le travail et les lois et règlements en matière d'emploi relatifs aux heures de travail, aux salaires, à la traite des êtres humains, à la prévention du travail des enfants, du travail forcé et de l'esclavage moderne.

Travail des enfants

Chaque Fournisseur doit veiller à ce que le travail illégal des enfants ne soit pas utilisé dans le cadre de l'exécution de ses obligations. Il doit se conformer à la législation applicable en matière d'âge minimum d'embauche dans les pays où il exerce ses activités. S'il n'existe pas de loi locale concernant le travail des enfants, le Fournisseur ne doit pas employer de personnes âgées de moins de 15 ans. S'il existe une législation locale en la matière, le Fournisseur doit s'y conformer, étant entendu qu'il ne doit pas affecter des travailleurs de moins de 18 ans à des travaux dangereux, quelles que soient les dispositions de la législation locale.

Travail forcé

Les Fournisseurs s'engagent à protéger les droits de l'homme internationalement reconnus dans le cadre de leurs activités et pour leurs employés, et

à ne pas recourir, directement ou indirectement, au travail forcé (y compris, mais sans s'y limiter, l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) ou au travail résultant d'une coercition mentale ou physique, d'une intimidation ou d'une maltraitance.

Pratiques en matière d'emploi

Les Fournisseurs doivent agir en conformité avec les législations applicables en matière d'emploi. Les salaires, les avantages sociaux et les heures de travail doivent répondre aux exigences imposées par les lois locales.

Discrimination et harcèlement

Les Fournisseurs doivent assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et interdire toute forme de discrimination, y compris toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur l'âge ou l'identité sexuelle, la race, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'opinion politique, la nationalité, les croyances religieuses, le handicap physique ou mental ou toute autre caractéristique personnelle. Les Fournisseurs doivent veiller à ce que leur environnement de travail soit exempt de harcèlement physique, psychologique et verbal.

Liberté d'association

Les Fournisseurs doivent respecter le droit des employés à s'associer librement, à adhérer à des syndicats ou à des comités d'entreprise et à se faire représenter. Les Fournisseurs doivent veiller à ce que les employés puissent communiquer ouvertement avec la direction au sujet des conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation, de sanctions ou de toute autre ingérence.



Sécurité des Produits et qualité

Les Fournisseurs sont tenus de fournir des produits et des services sûrs, d'une qualité conforme aux spécifications convenues et respectant toutes les lois et réglementations applicables.

Les Fournisseurs doivent conserver et fournir sur demande la documentation relative à la sécurité des produits liés aux matières dangereuses et les informations sur la traçabilité des produits.



Santé et Sécurité

Les Fournisseurs doivent garantir un environnement de travail sûr et sain, conforme à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité.

Identification des risques et sécurité des processus

Les Fournisseurs doivent disposer de systèmes et de processus appropriés pour identifier et atténuer les risques professionnels et externes.

Protection des travailleurs

Les Fournisseurs doivent protéger l'ensemble de leurs employés, de leurs sous-traitants et de toute autre personne susceptible d'être affectée par leurs activités contre les risques inhérents à tous les processus et produits.

Informations sur les risques

Les Fournisseurs s'engagent à veiller à ce que les informations relatives à la sécurité des matières et produits dangereux soient fournies aux employés et à ce que les employés qui manipulent des matières et produits dangereux soient formés et protégés de manière adéquate.



Conformité et Éthiques des Affaires

Anti-corruption et lutte contre la corruption

Expan ne tolère aucune forme de corruption de la part de ses Fournisseurs. La politique d'Expan en matière de lutte contre la corruption renforce notre engagement à garantir le respect de toutes les lois anti-corruption applicables, y compris la loi américaine sur la corruption « Foreign Corrupt Practices Act », le « UK Bribery Act », le Code pénal belge et les lois interdisant la corruption dans toute autre juridiction. Nos Fournisseurs doivent adhérer à toutes les lois anti-corruption applicables.

Les Fournisseurs ne peuvent pas offrir ou accepter des pots-de-vin, des paiements illégaux ou toute autre incitation dans le cadre de leurs activités avec Expan. Cela inclut l'interdiction de faciliter les paiements. Les Fournisseurs doivent faire preuve de diligence pour détecter et prévenir la corruption dans leurs accords commerciaux avec Expan.

Cadeaux, hospitalité et divertissements

Les cadeaux, les marques d'hospitalité et autres divertissements doivent être raisonnables, liés aux affaires et ne pas avoir pour but d'influencer les procédures commerciales ou d'obtenir un avantage concurrentiel déloyal. Les Fournisseurs doivent s'assurer que tout échange de courtoisie commerciale n'enfreint pas les règles et les normes de l'organisation du destinataire.

Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'une personne physique ou morale est en mesure d'exploiter son autorité ou son influence en vue d'un gain personnel ou secondaire, plutôt que d'agir dans le meilleur intérêt d'une responsabilité première ou d'une mission de service public. obligation. Les Fournisseurs doivent divulguer rapidement à Expan tout conflit d'intérêts réel ou potentiel découlant de leurs relations commerciales avec Expan.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Les Fournisseurs doivent s'assurer qu'ils n'engagent ni n'impliquent Expan dans des activités de blanchiment d'argent. Lorsqu'ils font des affaires avec Expan, les Fournisseurs doivent agir en conformité avec les exigences suivantes de toutes les législations anti-blanchiment applicables aux marchés sur lesquels la société opère.

Concurrence et Antitrust

Expan croit en une concurrence loyale et nous sélectionnons les entreprises avec lesquelles nous travaillons sur cette base. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois, règles et réglementations applicables dans les pays où ils opèrent, afin de préserver la compétitivité du marché.



Intégrité de la Société et des Dossiers Financiers

Les Fournisseurs doivent tenir des livres, des registres et des comptes financiers exacts en rapport avec leurs activités avec Expan. Les Fournisseurs ne doivent pas modifier ou déformer les écritures comptables ou les transactions sous-jacentes



Confidentialité des données et protection du site

Chaque Fournisseur doit protéger la vie privée des personnes et la sécurité des informations confidentielles. Les Fournisseurs doivent se conformer aux lois applicables en matière de confidentialité des données. Dans le cas d'une violation (potentielle) de la sécurité physique ou de l'information, les Fournisseurs doivent rapidement informer Expan et prendre toutes les mesures raisonnables pour enquêter sur la violation et y remédier.



Contrôles commerciaux et Sanctions

Les contrôles et les sanctions commerciales sont des mesures réglementaires imposées par des organismes internationaux et des gouvernements, y compris les États-Unis et l'Union européenne, entre autres, pour gérer, restreindre ou interdire l'importation, l'exportation ou les transactions financières concernant certains biens, services ou personnes pour des raisons telles que la sécurité nationale, la politique étrangère ou les objectifs de non-prolifération.

Chaque Fournisseur est tenu de se conformer à l'ensemble des contrôles commerciaux applicables et à la législation sur les sanctions régissant les transactions avec certains pays, produits et personnes pouvant faire l'objet de restrictions en raison d'embargos, de sanctions commerciales, de « listes noires » ou de « listes de terroristes ».



Environnement, durabilité et bien-être de la communauté

Expan s'engage à minimiser son empreinte écologique et à créer un avenir durable pour les communautés dans lesquelles elle opère.

À ce titre, nos Fournisseurs doivent eux aussi agir de manière à préserver les ressources naturelles, à protéger l'environnement et les personnes vivant dans les communautés où ils exercent leurs activités. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables, reconnaître leur impact sur l'environnement et la communauté, et comprendre comment ils peuvent encore accroître leurs efforts dans les domaines suivants :

- Soutenir le développement social, économique et éducatif des communautés dans lesquelles elles opèrent et réduire les impacts sociaux négatifs de leurs activités.
- Promouvoir une culture qui valorise l'environnement et agir pour protéger l'environnement dans lequel ils opèrent.
- Améliorer en permanence la gestion de l'environnement et des ressources grâce à des programmes de réduction, de réutilisation et de recyclage.
- Appliquer l'innovation pour améliorer l'efficacité opérationnelle et énergétique et réduire ou éliminer les déchets.
- Mesurer, gérer et communiquer les données environnementales conformément aux normes applicables.
- Minimiser l'impact négatif sur la biodiversité, le changement climatique et la pénurie d'eau afin de protéger les moyens de subsistance des populations.



Approvisionnement responsable

Minéraux du conflit

Les Fournisseurs qui utilisent des minéraux tels que l'étain, le tungstène, le tantale et l'or doivent s'assurer qu'ils respectent les normes d'approvisionnement responsable établies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et que les minéraux proviennent uniquement de ressources durables et exemptes de conflits.

Sylviculture

Le bois, les planches et les produits dérivés du bois fournis à Expan ne doivent pas provenir :

- Forêts exploitées illégalement.
- Opérations forestières engagées dans des conflits sociaux liés à la forêt.
- Les paysages forestiers intacts (PFI) géographiquement identifiés ou les Forêts à Haute Valeur de Conservation, à moins qu'elles ne soient certifiées comme étant gérées de manière durable.
- Les forêts naturelles des régions tropicales et subtropicales converties en plantations ou en utilisations non-forestières.
- Les plantations commerciales d'arbres génétiquement modifiés officiellement reconnues et géographiquement identifiées.



Rapports

Toute personne peut signaler des violations connues ou suspectées du Code de Conduite des Fournisseurs par l'un des canaux décrits ci-dessous. Les rapports peuvent être faits de manière confidentielle et, si l'on préfère, anonyme, par l'intermédiaire de notre Plateforme de Dénonciation.

Méthodes d'établissement des rapports



Plateforme de Dénonciation

Vous pouvez signaler un problème sur notre Plateforme de Dénonciation. Lorsque vous utilisez la Plateforme de Dénonciation, vous pouvez choisir de faire un rapport confidentiel ou de rester anonyme.

Les exigences du présent Code ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation. Ni Expan, ni ses Fournisseurs et leurs partenaires commerciaux, ni leur personnel ou leurs représentants ne sont autorisés à proposer ou à approuver une conduite incompatible avec le présent Code.



Envoyez un courriel au Département Compliance

Vous pouvez envoyer un rapport ou une suspicion par courriel au département « Compliance » à l'adresse compliance@expanchemicals.com. Veillez à ce que l'objet de votre courriel contienne le mot « CONFIDENTIEL ».

Si Expan a connaissance d'actions ou de conditions contraires à ce Code, Expan se réserve le droit d'exiger des mesures correctives. Expan a le droit de mettre fin à un accord avec tout Fournisseur ou partenaire commercial qui ne respecte pas ce Code, immédiatement et sans responsabilité de sa part.



Envoyer un courrier au Département Compliance

Vous pouvez envoyer un rapport ou une suspicion au Département Compliance en envoyant un courrier à Expan - à l'attn. Département Compliance, Rietschoorvelden 20, B-2170 Merksem, Belgique. Veillez à ce que votre enveloppe contienne la mention « STRICTEMENT CONFIDENTIEL ».

Si votre préoccupation concerne ou implique le responsable de la conformité, la lettre doit être adressée à l'attention du directeur général.



Contrôle et Conformité

Conformité

Le Fournisseur soussigné reconnaît et accepte par la présente que tous ses affiliés, employés, agents, représentants et sous-traitants qui font des affaires avec Expan et/ou l'un de ses affiliés, ont reçu et lu ce Code de Conduite du Fournisseur et s'y conformeront.

Contrôle

Expan peut demander au Fournisseur des preuves de performance concernant les sujets inclus dans ce Code et les Fournisseurs acceptent qu'Expan ait le droit d'auditer les activités relatives au Code de Conduite des Fournisseurs d'Expan. Si le Fournisseur ne satisfait pas aux exigences du présent Code de Conduite des Fournisseurs, le Fournisseur accepte de coopérer avec Expan pour mettre en œuvre un plan d'action correctif.

Diligence à l'égard des Fournisseurs

Expan fait preuve de diligence à l'égard de tous ses Fournisseurs avant de faire affaire avec eux. Les Fournisseurs s'engagent à accepter et à coopérer avec les activités de diligence d'Expan. En outre, Expan attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent preuve d'une diligence à l'égard de tous les tiers qu'ils engagent dans le cadre de leurs activités avec Expan.

Veuillez tenir compte de l'environnement avant d'imprimer.

.....

Lu et accepté

Fournisseur enregistré _____

Signé par _____

Titre _____

Date ___/___/___ Signature

Veuillez tenir compte de l'environnement avant d'imprimer.